

**Tribune libre****APB est mort, vive APB!**

Parcoursup, ou comment renforcer les inégalités

Par Laurence Giavarini Maîtresse de conférences en littérature, Sauvons l'université!

La communication ministérielle laisse croire que l'enjeu de la nouvelle réforme de l'université française ne concerne que l'entrée en licence, la suppression du tirage au sort et le remplacement du système d'admission postbac. Les « attendus » génériques étant fixés pour chaque filière, il reviendrait aux conseils de classe des lycées d'évaluer l'adéquation des candidatures à ces « attendus », puis aux universités d'ajouter les leurs et de contrôler pour chaque candidature leur niveau de satisfaction. Mais ce n'est pas si simple, car un nouvel algorithme viendra traiter les dossiers et classer les candidatures – APB est mort, vive APB!

Le ministère n'engagera aucun moyen supplémentaire sérieux permettant d'augmenter le nombre de places en IUT et en STS pour les étudiants issus des bacs professionnels et des bacs technologiques, de recruter de nouveaux enseignants dans les filières surchargées, d'assurer les enseignements de mise à niveau. Aucune des conditions minimales pour que la réforme réussisse n'étant respectée, l'objectif affiché ne peut être atteint. Une fois vérifiés et satisfaits les fameux « attendus », il n'y aurait plus de filières manquant de places, ni de mauvaise « orientation », ni d'« échec » en licence? Comment pourrait-il en aller ainsi dès lors que le recteur aura le pouvoir de contraindre les universités à accepter les étudiants qui resteraient sans solution d'inscription, quelles que soient les capacités d'accueil de l'établissement?

Un coup pour rien donc? Non, car le nouveau dispositif conforte des évolutions que le ministère

tente de promouvoir depuis vingt ans. Il remet en cause à terme les quatre piliers de l'enseignement supérieur public français : le cadrage national des diplômes, la non-sélection à l'entrée, l'uniformité des frais d'inscription (historiquement bas en France), l'égalité entre les établissements. La loi n'évoque aucun de ces quatre points, pas plus que l'articulation entre grandes écoles et universités.

Or, l'instauration de plusieurs cursus au sein d'une même licence, du fait des dispositifs pour les étudiants plus « faibles » prévus par la nouvelle loi, produira une distinction croissante entre les différents diplômes de licence, induisant une dévitalisation

du cadrage national... et la tentation pour les universités les plus « attractives » de créer leurs propres diplômes, quitte à les appeler autrement que « licence », avec la liberté de fixer leurs propres droits d'inscription : en quelques années, se développera ce qui existe déjà au niveau des masters, une variation de un à dix des frais d'inscription, sans même parler de la multiplication prévisible des licences proposées par des établissements privés.

Le fossé entre les universités recherchées (qui recruteront en premier) et les autres (présümées de deuxième choix dans tous les sens du terme) ne pourra que s'accroître.

L'inégalité des territoires, partagés entre facultés remédiant aux échecs du lycée et établissements articulant vraiment enseignement et recherche, sera ainsi organisée en un système sanctionné et voulu par la loi. Le renforcement des inégalités sociales devant le savoir en sera la conséquence mécanique. Fin de l'université publique.

Aucune des conditions minimales pour que la réforme réussisse n'est respectée.



Image non disponible.
Restriction de l'éditeur